

(N° 125.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Niels-Jean Falk, capitaine de navire, à Anvers.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Bergen, en Norwége, le 1^{er} janvier 1792; il est aujourd'hui second à bord du navire de commerce belge *Gustave-Adolphe*.

Il conste d'une déclaration émanée du commissaire maritime, chef de service au port d'Anvers, que le sieur Falk navigue de ce port depuis le 13 décembre 1825, et que depuis cette époque jusqu'au 17 avril 1844 il a fait dix-sept voyages respectivement en destination de Pool, Bordeaux, Bristol, Riga, Valparaiso, la Havane, Rio-Janeiro, Londres, Lisbonne, Cork et Vera-Cruz.

Le sieur Falk a épousé une Belge, le 3 avril 1837, et il a procréé avec elle trois enfants nés en Belgique; il s'est fixé définitivement dans ce pays; il tient une bonne conduite morale et privée, et les autorités estiment qu'il est digne d'obtenir la naturalisation ordinaire qu'il sollicite.

Il est à remarquer que la qualité dont l'impétrant est revêtu, l'exempte du paiement du droit sur les actes de naturalisation, pourvu qu'il obtienne cette faveur endéans les trois années de la promulgation de la loi du 21 juillet 1844, dont l'art. 8 accorde cette exemption.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
J. MAERTENS.
